

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Référence	Téléphone	Date
BULAC/2021/250	0181691811	25/11/2021
Rédigé par	Courriel	
Jean-Francois Chanal	iean-francois.chanal@bulac.fr	

COMPTE RENDU

Réunion du 11/03/2021 Assemblée générale Version du 25/11/2021 approuvée par l'AG du 9 décembre 2021

Participants présents Administrateurs François-Xavier ANDRÉ (EFEO) Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne Alain PEYRAUBE (MESRI) Caroline BODOLEC (CNRS) Université) Anne-Marie TURCAN (EPHE) Caroline CALLARD (EHESS) Jean-François HUCHET (Inalco) Christina WU (Panthéon-Sorbonne) Stéphane FEUILLAS (Université de Paris) Yves MORET (MESRI) Françoise MOULIN CIVIL (MESRI) Membres de droit Marie-Lise TSAGOURIA (directeur) Bernard MORVAN (agent comptable) Marc KRECKELBERGH (Contrôle d'État): représenté par Geneviève PERTILE Invités Christophe PÉRALES (Université de Paris) Jean-François CHANAL (directeur-adjoint) Catherine BOIN (RP) Beniamin GUICHARD (directeur scientifique) Nathalie PILET (RP) Émile PAGE (responsable pôle Médiation) Participants excusés Administrateurs Jamil DAKHLIA (Sorbonne Nouvelle) Françoise THIBAULT (MESRI) Membres de droit Alexandre Bosch (Commissariat du gouvernement) Invités Éloi FICQUET (Président du CS) Lorenzo DEUSTUA (RP) Florian LEJEUNE (RP suppléant)

Ordre du jour

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DÉCEMBRE 2020
- 2. POINT D'INFORMATION BULAC ET CRISE SANITAIRE
- 3. COMPTE FINANCIER 2020
- 4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
- 5. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE
- 6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC
- 7. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 9h37. Françoise MOULIN CIVIL regrette les conditions particulières de celleci, en visio-conférence. Elle souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'assemblée générale Christina WU, Caroline CALLARD et Caroline BODOLEC. Elle propose de faire un tour de table.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DÉCEMBRE 2020

En l'absence de demande de correction, le compte-rendu de l'assemblée générale du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION BULAC ET CRISE SANITAIRE

Marie-Lise TSAGOURIA indique que la BULAC a ouvert à nouveau le 9 septembre 2020. Pendant l'été un comptoir de prêt avait été installé. L'ouverture se fait aussi tardivement que possible, selon les contraintes du couvre-feu. En accord avec les représentants du personnel, l'établissement ouvre à 9 heures depuis le 21 janvier 2021.

Le nombre de places occupables est divisée par deux, la réservation des places par les lecteurs est obligatoire.

Cinq agents sont en télétravail permanent pour vulnérabilité. Les autres viennent sur place quand leurs tâches ne sont pas télétravaillables. En 2020, 30 % des heures auront été télétravaillées.

Enfin les personnels sont toujours en attente d'une réponse sur le régime indemnitaire. Marie-Lise TSAGOURIA trouve cela parfaitement légitime.

Françoise MOULIN CIVIL constate que la BULAC résiste à la crise sanitaire et considère que les agents sont au cœur de cette résistance. Dans ce contexte, la résolution des revendications indemnitaires est primordiale. Ce dossier traîne depuis trop longtemps.

3. COMPTE FINANCIER 2020

Françoise MOULIN CIVIL souligne que les documents transmis sont d'une grande clarté. Dans ce contexte particulier, l'établissement a gardé une bonne dynamique. La structure financière, légèrement déficitaire, est bonne.

Marie-Lise TSAGOURIA commente ensuite les tableaux présentés en mode GBCP.

Le tableau 1 « Autorisations d'emplois » montre que l'on approche au plus près du plafond : 29,95 pour 30 emplois autorisés.

Dans le tableau 2 « Exécution budgétaire », on constate que le taux d'exécution des recettes est supérieur à 100 %. Des encaissements ont en effet été réalisés en retard.

Le tableau 3 « Dépenses par destination-recettes par origine » dévoile la structure des dépenses en trois gros blocs : un tiers pour la logistique, un tiers pour le personnel, un tiers pour le cœur de métier. Le poste acquisitions des collections représente environ 650 000 € complété par les dépenses de conservation comme la reliure courante et le dépoussiérage. L'équipe informatique a procédé à d'importants renouvellements des matériels.

Le tableau 6 « Situation patrimoniale » montre une dotation aux amortissements de l'ordre de 290 000 € et un prélèvement sur fonds de roulement d'environ 300 000 €.

Le tableau 8 retrace les opérations sur recettes fléchées. Ces crédits proviennent de l'ABES et du GIS Collex-Persée et sont utilisés pour le signalement et la description des collections.

Le tableau 9 donne une visibilité sur les opérations pluriannuelles. Le reste à payer est parfois important, mais cela relève du fonctionnement normal de la bibliothèque.

Françoise MOULIN CIVIL demande s'il y a des remarques.

Version : 25/11/2021 p. 2/5

Bernard MORVAN souligne que Marie-Lise TSAGOURIA a parfaitement résumé la situation financière de l'établissement. Le déficit provient du niveau élevé des amortissements, effet conjugué de plusieurs opérations. Cela n'est pas inquiétant, le fonds de roulement reste solide.

La délibération est affichée. Mme Geneviève PERTILE, qui suit la séance en audio-conférence, en demande la lecture.

Après celle-ci, le compte financier est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Françoise MOULIN CIVIL relève la qualité de ce document, dense et remarquable dans sa présentation et son contenu. Elle a particulièrement apprécié le sous-titre.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le rapport demande beaucoup d'efforts aux rédacteurs et qu'il reste d'une lecture ardue.

La page 8 reprend les principaux indicateurs des cinq dernières années et montre la baisse importante de la fréquentation des salles de lecture en 2020.

Puis Marie-Lise TSAGOURIA présente les dossiers majeurs :

- le libre accès est un chantier pluriannuel;
- l'aménagement du local de la pointe Cantagrel n'a pas connu de progression en raison de la crise sanitaire ;
- la refonte du site web connaît un retard de neuf mois par rapport aux prévisions initiales du fait de la difficulté à faire travailler les prestataires ;
- pour le développement des collections, Benjamin GUICHARD insiste sur le développement des partenariats et le notable enrichissement de l'offre électronique ;
- le renouvellement de l'environnement informatique a été mené avec efficacité par l'équipe concernée ;
- pour la direction générale des services, l'année a été marquée par le début de formalisation du télétravail.

Marie-Lise TSAGOURIA invite ensuite Émile PAGE, responsable du pôle Médiation, à préciser le fonctionnement de la BULAC pendant cette période de crise sanitaire.

Émile PAGE rappelle que l'activité de la BULAC a été normale jusqu'à la mi-mars. Juste avant le confinement une forte augmentation des prêts a été constaté.

Le comptoir de prêt ouvert pendant l'été a été maintenu à la réouverture de la BULAC pour simplifier la gestion des flux.

La réouverture s'est effectuée le 9 septembre aux horaires habituels, mais avec une limitation de la jauge. En fonctionnement normal, on pouvait compter jusqu'à 1 500 lecteurs quotidiens dont seulement la moitié en provenance des établissements membres du GIP.

Le retour des étudiants s'est fait très progressivement. Le nombre d'inscrits a baissé de 27 000 à 17 000.

La fréquentation s'est établie pendant cette période entre 300 et 400 lecteurs par jour, exclusivement ressortissants des établissements membres du GIP. Cette forte baisse s'explique par les cours en distanciel, l'effet dissuasif de la réservation obligatoire et la diminution du nombre de places disponibles, mais aussi par les informations contradictoires données sur les ouvertures de bibliothèques.

Au total, on a dénombré 3 570 lecteurs entre septembre et décembre.

Version: 25/11/2021 p. 3/5

Françoise MOULIN CIVIL remercie Émile PAGE pour cette présentation qui précise l'impact de la crise sanitaire sur la BULAC.

Jean-François HUCHET se montre très admiratif de ce rapport d'activité. Il en salue la clarté et la richesse

Caroline BODOLEC remercie aussi les auteurs pour la clarté de ce rapport. Elle salue l'exemplarité du choix d'Ubuntu comme système d'exploitation.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le choix des logiciels libres a toujours été favorisé. Il faut toutefois conserver quelques machines qui tournent sous *Windows*.

Caroline CALLARD demande quelques précisions sur la politique des abonnements électroniques. Ainsi l'abonnement au *Cambridge English Corpus*, éditeur de « masse » est-il en accord avec la politique de niches développée par la BULAC ?

Benjamin Guichard indique que pour cet éditeur il s'agit d'une licence nationale, dans laquelle la BULAC a puisé ce qui lui était nécessaire. Sinon l'orientation des acquisitions de la BULAC se tourne bien vers une politique de niches, il n'y a pas d'abonnement aux grands bouquets de revues.

Françoise MOULIN CIVIL met au vote ce rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Françoise MOULIN CIVIL a repéré plusieurs points saillants dans le document :

- un bon taux de formation;
- un taux important de contractuels ;
- la hausse importante du télétravail ;
- la création d'un référent COVID.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le rapport social unique a été présenté au comité technique. La part des contractuels est effectivement importante. Plusieurs facteurs expliquent cette proportion. Les contractuels étudiants (17) sont inclus dans cette population. On compte aussi selon les années 5 ou 6 contractuels sur crédits fléchés. Il est par ailleurs difficile de trouver des titulaires spécialistes des langues représentées à la BULAC. Enfin au moment de la création du GIP de préfiguration, des contractuels qualifiés ont été recrutés.

81 agents travaillent à temps complet. Les agents à temps incomplet se répartissent plutôt sur le traitement des fonds spécifiques.

Les emplois RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) représentent 7 % des emplois sur le titre 3.

Caroline BODOLEC demande quelle est la répartition des BAP (branche d'activité professionnelle) au sein des personnels de la recherche et de la formation.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que cette précision sera apportée dans le document de l'année prochaine.

Puis Nathalie PILET présente la pétition des personnels du GIP BULAC contre leur nouveau régime indemnitaire. Elle remercie Françoise MOULIN CIVIL pour son soutien.

Celle-ci précise qu'elle reste mobilisée pour relayer cette demande légitime.

Yves MORET se fera aussi le relais de la demande auprès de sa direction générale.

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC

Il est proposé de modifier les articles suivants du règlement public :

Version: 25/11/2021 p. 4/5

• article 5.1 – Modalités d'inscription et catégories de lecteur : étudiants

Il s'agit de donner accès à la réservation des salles de groupe situées au rez-de-chaussée et en mezzanine de la BULAC aux étudiants en master 2 et en doctorat relevant d'établissements membres du GIP BULAC.

• article 5.2 – Modalités d'inscription et catégories de lecteur : enseignants et chercheurs

Il est proposé d'aligner les services proposés aux chercheurs associés d'unités de recherche des établissements membre du GIP sur le niveau de services proposé aux chercheurs invités par un établissement membre du GIP pour une durée égale ou supérieure à un semestre.

• article 24.2 - Manguements et sanctions : non-occupation d'un espace réservé

Les lecteurs ayant réservé un espace mais ne l'ayant pas occupé peuvent perdre, temporairement ou définitivement, leur droit à la réservation. Il est désormais techniquement possible de les identifier. Il est donc proposé de modifier la rédaction de cet article du règlement pour mieux définir la situation visée et formaliser l'échelle de pénalités.

• article 25 - Procédures applicables

Un jugement de la Cour d'appel administrative de Paris rendu le 20 novembre 2020 a considéré que les pénalités automatiques appliquées aux lecteurs lorsqu'ils restituent tardivement les documents qu'ils ont empruntés, relèvent nécessairement de l'article 25.4 (sanctions décidées par la direction) et doivent prévoir une procédure contradictoire avant l'application de la sanction. La modification proposée consiste à distinguer la « pénalité automatique » de la « sanction » prononcée par la direction afin d'en sécuriser l'application.

annexe 2: tarif du PEB « BULAC demandeur »

Suppression des mentions relatives aux tarifs de la Bibliothèque de la Diète de Tokyo.

• Il est également proposé de déplacer l'ancien article 11 (retards) au sein de l'article 24 (manguements et sanctions).

Les modifications du règlement public sont adoptées à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y pas de questions diverses.

Françoise MOULIN CIVIL remercie les administrateurs.

Marie-Lise TSAGOURIA fait de même et propose aux nouveaux membres l'organisation d'une visite de la bibliothèque à l'issue de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Version: 25/11/2021 p. 5/5